



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 2 novembre 2007, à 10 heures

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Saha

## Sommaire

Point 114 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
- f) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
- d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes
- e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-57763 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 114 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret et sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative à la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale.

**a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/101/Rev.1; A/C.5/62/4)**

2. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/62/101/Rev.1, dans lequel le Secrétaire général, se référant aux articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer six personnes aux sièges du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui deviendront vacants le 31 décembre 2007, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans le document A/C.5/62/4, le Secrétaire général a communiqué le nom de sept candidats présentés par leur gouvernement. Le nombre de candidats présentés par le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspondant au nombre de siège vacants pour ces groupes régionaux, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation que les candidats soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. *La Commission recommande que M. Hussain (Pakistan), M<sup>me</sup> Kaji (Japon) et M. Singh (Inde), pour le Groupe des États d'Asie, et M. Flores Callejas (Honduras), pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

5. **Le Président** rappelle à la Commission que, conformément à la pratique établie, s'il y a plus de candidats ayant obtenu la majorité requise qu'il n'y a de sièges à pourvoir, elle recommande la nomination des candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de

voix, dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. Le Président invite les membres de la Commission à élire au scrutin secret deux candidats du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

6. *À l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Chirwa (Malawi), M. Tay Choon Hong (Singapour) et M. Yáñez Pilgrim (République bolivarienne du Venezuela) assument les fonctions de scrutateurs.*

7. *Il est procédé au vote à bulletin secret.*

Bulletins déposés :	191
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	191
Abstentions :	3
Nombre de votants :	188
Majorité requise :	95
Nombre de voix obtenues :	
M. Maddens (Belgique)	12
M. Kramer (Canada)	127
M. Mir (Royaume-Uni)	106

8. *MM. Maddens (Belgique) et Kramer (Canada) ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, la Commission recommande qu'ils soient nommés au Comité consultatif, ou reconduits dans leurs fonctions, pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

**b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/62/102/Rev.1; A/C.5/62/5 et Add.1)**

9. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/62/101/Rev.1, dans lequel le Secrétaire général, se référant aux articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer six personnes aux sièges du Comité des contributions qui deviendront vacants le 31 décembre 2007, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans le document A/C.5/62/5 et Add.1, le Secrétaire général a communiqué le nom de six candidats présentés par leur gouvernement. Le nombre de candidats présentés par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes régionaux, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation que les candidats soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. *La Commission recommande que MM. Acakpo-Satchivi (Bénin) et Bouheddou (Algérie), pour le Groupe des États d'Afrique, MM. Greiver del Hoyo (Uruguay) et Hermosillo Sosa (Mexique), pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et MM. Eckersley (Australie) et da Fonseca Fernandes Ramos (Portugal), pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, soient nommés au Comité des contributions, ou reconduits dans leurs fonctions, pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

**f) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit**  
(A/62/106; A/C.5/62/9)

12. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général (A/62/106) dans laquelle celui-ci, se référant aux paragraphes 3, 10, 11, 12 et 13 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, indique que cinq personnes doivent être nommées pour pourvoir les sièges du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui deviendront vacants. Dans le même document, le Secrétaire général rappelle les dispositions énoncées au paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, selon lesquelles les membres du Comité sont nommés pour trois ans et peuvent être réélus une seule fois pour trois ans, à l'exception de deux des cinq premiers membres, tirés au sort, qui sont nommés pour quatre ans. Dans le document A/C.5/62/9, le Secrétaire général a communiqué le nom de sept personnes désignées par leur gouvernement pour occuper les sièges à pourvoir.

13. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, le Comité compte cinq membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée, selon le principe d'une représentation géographique équitable, au vu de leurs qualifications et de leur expérience.

14. À la 58<sup>e</sup> séance de la Commission en juin 2007, avant l'adoption de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, le Président de la Commission a déclaré que, compte tenu du caractère spécifique du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, il était entendu que chaque groupe régional aurait droit à un siège dans le Comité. La note du Secrétaire général tient compte de cet arrangement (A/62/106).

15. Le nombre de candidats présentés par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes régionaux, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation que les candidats soient nommés à ces sièges ou reconduits dans leurs fonctions.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. *La Commission recommande que M. Muwanga (Ouganda), pour le Groupe des États d'Afrique, M. Nath Kaul (Inde), pour le Groupe des États d'Asie, M. Dubinkin (Fédération de Russie), pour le Groupe des États d'Europe orientale, et M. Strachan (Jamaïque), pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, soient nommés au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale.*

18. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et rappelle que, conformément à la pratique établie, s'il y a plus de candidats ayant obtenu la majorité requise qu'il n'y a de sièges à pourvoir, la Commission recommande la nomination des candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. Il invite les membres de la Commission à élire au scrutin secret un candidat du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

19. *À l'invitation du Président, M. Sena (Brésil), M. Teng Fei (Chine) et M<sup>me</sup> Repnik (Slovénie) assument les fonctions de scrutateurs.*

20. *Il est procédé au vote à bulletin secret.*

Bulletins déposés :	191
Bulletins nuls :	4
Bulletins valables :	187
Abstentions :	3
Nombre de votants :	184
Majorité requise :	93
Nombre de voix obtenues :	
M. Walker (États Unis d'Amérique)	99
M. Muñoz (Espagne)	59
M. Sella (Suisse)	26

21. *M. Walker (États Unis d'Amérique) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'il soit nommé au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, conformément au paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale.*

22. **Le Président** invite la Commission à choisir par tirage au sort deux membres qui siégeront pendant une période de quatre ans, en application du paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale.

23. *La Commission décide par tirage au sort que MM. Walker (États Unis d'Amérique) et Muwanga (Ouganda) siégeront pendant quatre ans, conformément au paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale.*

**c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (A/62/103 et A/C.5/62/6)**

24. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/62/103, dans lequel le Secrétaire général, se référant à l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, invite l'Assemblée générale à confirmer que les trois personnes qu'il a désignées pour pourvoir les sièges vacants du Comité des placements sont nommées ou nommées à nouveau pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans le document A/C.5/62/6, le Secrétaire général a présenté trois candidats, dont la nomination pourrait être confirmée par l'Assemblée générale. Étant donné que le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, le Président considère que la Commission décide de recommander que l'Assemblée confirme leur nomination par acclamation.

25. *Il en est ainsi décidé.*

26. *La Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de M. Kassow (Allemagne), M. McDonough (États-Unis d'Amérique) et M<sup>me</sup> Ploix (France).*

27. **Le Président** indique que, conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a proposé de reconduire M. Pictet (Suisse) dans ses fonctions de

membre ad hoc du Comité des placements pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il considère que la Commission décide de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction de M. Pictet.

28. *Il en est ainsi décidé.*

29. *La Commission recommande que l'Assemblée générale reconduise M. Pictet (Suisse) dans ses fonctions de membre ad hoc du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

**d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (A/62/104; A/C.5/62/7)**

30. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/62/104, dans lequel le Secrétaire général signale à l'Assemblée générale qu'il convient de nommer le vérificateur général des comptes (ou un fonctionnaire occupant les mêmes fonctions) d'un État Membre pour pourvoir le siège qui deviendra vacant à partir du 30 juin 2008 au Comité des commissaires aux comptes. Dans sa note A/C.5/62/7, le Secrétaire général a informé l'Assemblée que le Gouvernement chinois avait présenté la candidature du Vérificateur général du Bureau général de la vérification des comptes de la Chine. Cette candidature étant unique, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination du Vérificateur général des comptes de la Chine à ce poste pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

31. *Il en est ainsi décidé.*

32. *La Commission recommande que l'Assemblée générale nomme le Vérificateur général des comptes de la Chine comme membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.*

**e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (A/62/105; A/C.5/62/8)**

33. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/62/105 dans lequel le Secrétaire général, se référant aux paragraphes 1 et 2 de l'article 3 du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies, invite l'Assemblée générale à désigner deux candidats pour pourvoir les sièges du Tribunal administratif des Nations Unies qui deviendront

vacants le 31 décembre 2007. Rappelant que, dans sa résolution 61/261 du 4 avril 2007 relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée a décidé de poursuivre l'examen de cette question à titre prioritaire lors de sa soixante-deuxième session, afin de mettre en place le nouveau système d'administration de la justice en janvier 2009 au plus tard et prié le Secrétaire général de veiller à ce que les commissions paritaires de recours, les comités paritaires de discipline, le Tribunal administratif des Nations Unies et les autres organes, s'il y a lieu, continuent de fonctionner jusqu'à ce que le nouveau système soit opérationnel afin de vider toutes les affaires dont ils sont saisis.

34. Dans sa note (A/C.5/62/8), le Secrétaire général communique le nom de deux candidats présentés par leur gouvernement à un siège au Tribunal administratif, pour un mandat de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le nombre de candidats présentés correspondant au nombre de sièges à pourvoir, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation que les candidats soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions.

35. *Il en est ainsi décidé.*

36. *La Commission recommande que MM. Gordillo (Argentine) et Wijewardane (Sri Lanka) soient nommés au Tribunal administratif des Nations Unies ou reconduits dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

*La séance est levée à 11 h 35.*